

# Résultats statistiques

## Les salaires nets versés à Genève en 2008

### Résultats de l'enquête suisse sur la structure des salaires (LSE 2008)

#### Du salaire brut standardisé au salaire net

Le salaire mensuel brut médian standardisé est l'indicateur de référence pour l'analyse des rémunérations dans le canton de Genève<sup>1</sup>. En 2008, il atteint 6 801 francs dans le secteur privé pour 40 heures de travail par semaine. Ce montant ne correspond toutefois pas au montant effectivement touché par les salariés, pour les trois raisons suivantes :

- La standardisation à 40 heures de travail hebdomadaires permet une comparaison des niveaux de salaires, indépendamment du nombre d'heures de travail effectuées. Elle consiste à rehausser le salaire des personnes travaillant moins de 40 heures par semaine et à réduire celui des personnes actives plus de 40 heures. Le montant obtenu est ainsi théorique pour les salariés ne travaillant pas 40 heures par semaine, soit environ la moitié de l'ensemble des salariés.
- Pour le même motif de comparabilité, le salaire mensuel brut médian standardisé n'inclut pas la rétribution des heures supplémentaires.
- Le salaire brut comprend les cotisations sociales à charge du salarié qui sont déduites du salaire net versé.

Parce qu'il n'est pas standardisé, qu'il comprend la rétribution des heures supplémentaires mais pas les déductions liées aux cotisations sociales à charge du salarié, le **salaire mensuel net** correspond au montant effectivement versé chaque mois aux salariés<sup>2</sup>. En 2008, le salaire mensuel net médian atteint 5 791 francs dans le secteur privé genevois, soit 1 010 francs de moins que le salaire mensuel brut médian standardisé. Cet écart s'explique pour trois raisons :

- La standardisation des salaires fait augmenter le niveau des salaires. Si le nombre de personnes travaillant moins de 40 heures par semaine est légèrement moindre que celui des personnes travaillant plus de 40 heures, les montants rehaussés sont plus importants que ceux réduits car travailler 20 heures par semaine est courant, alors que les durées excédant 45 heures (sans les heures supplémentaires) sont rares.
- Les cotisations sociales à la charge du salarié (AVS, AI, APG, AC, AANP, prévoyance professionnelle LPP sans la part patronale - cotisations obligatoires et part allant au-delà du minimum) représentant en moyenne 12,4 % du salaire brut, les intégrer ou non influe forcément sur le niveau de salaire sélectionné.
- La rétribution des heures supplémentaires, qui contrebalancent les deux premiers effets, n'a qu'une portée marginale, leur montant total représentant un montant 34 fois inférieur à celui des cotisations sociales à la charge du salarié.

<sup>1</sup> Le salaire mensuel brut comprend le salaire brut du mois d'octobre, y compris les cotisations sociales à la charge du salarié, un douzième de l'éventuel treizième salaire et un douzième des paiements spéciaux annuels irréguliers (bonus). La médiane correspond à la valeur pour laquelle la moitié des salaires lui sont inférieurs, l'autre moitié supérieurs.

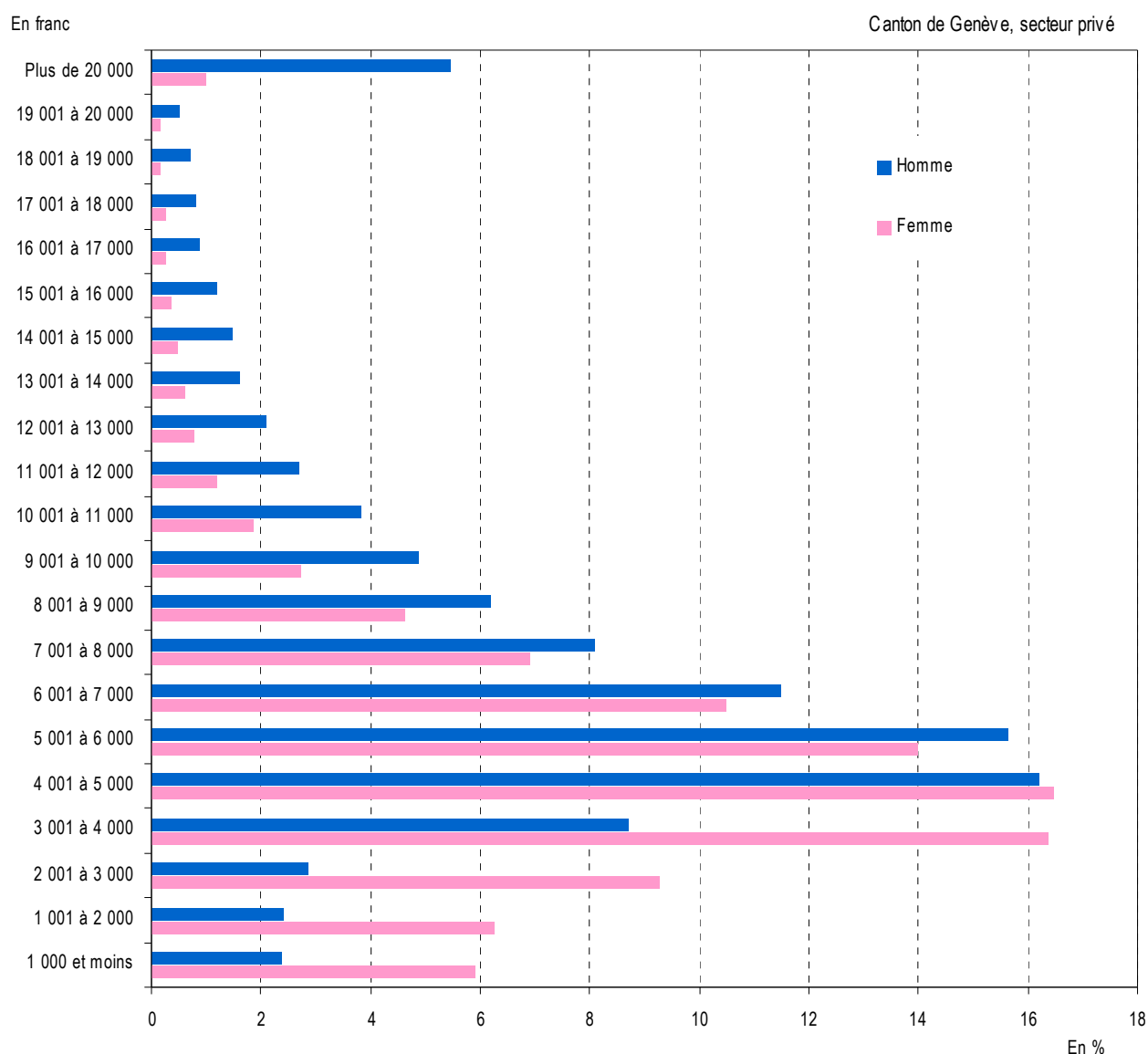
<sup>2</sup> Le salaire net tel que pris en compte ici ne correspond toutefois pas exactement au montant effectivement versé chaque mois aux salariés car il comprend un douzième de l'éventuel treizième salaire et un douzième des paiements spéciaux annuels irréguliers (bonus). Il s'agit plutôt d'un salaire mensuel « annualisé ».

## Les écarts de salaires nets entre les sexes

Les femmes sont proportionnellement plus nombreuses que les hommes dans les basses tranches de salaires nets : 38 % d'entre elles touchent un salaire mensuel net inférieur à 4 000 francs, contre 16 % des hommes. Les proportions sont évidemment inversées dans les tranches élevées : 7 % des femmes touchent un salaire net supérieur à 10 000 francs, contre 21 % des hommes. Le salaire mensuel net médian des femmes est inférieur de 17,6 % à celui des hommes.

L'écart entre les sexes provient notamment du fait que les salariées travaillent plus souvent que leurs homologues masculins à temps partiel (respectivement, 40 % et 11 %). Si l'on prend le salaire mensuel brut médian standardisé, qui corrige les effets entraînés par les taux d'occupation différents, l'écart entre sexes est nettement inférieur (9,6 %).

### Répartition des salariés selon le salaire mensuel net, par sexe, 2008



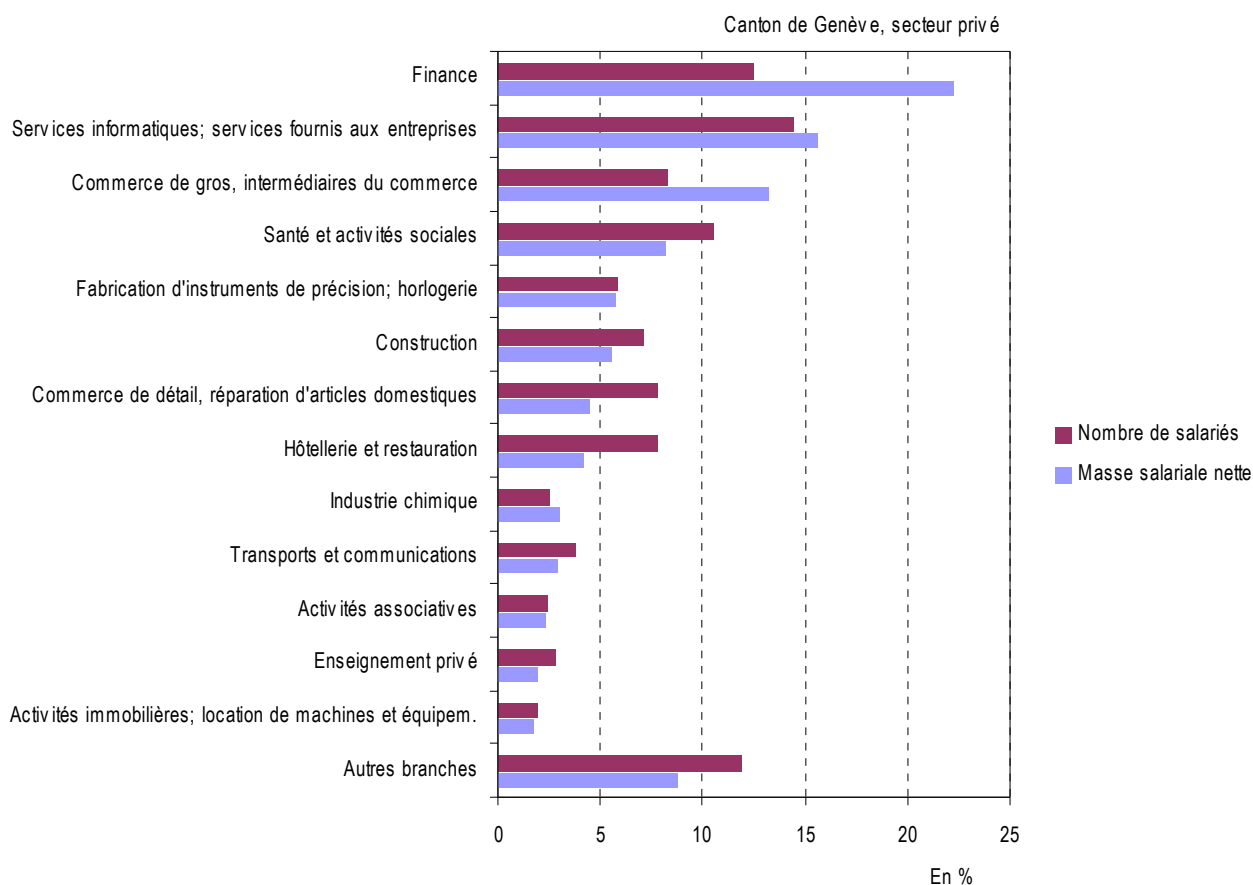
Source : Office fédéral de la statistique - Enquête suisse sur la structure des salaires

## La branche économique

L'addition des salaires mensuels nets constitue la masse salariale nette. Pour une branche donnée, le niveau de la masse salariale dépend à la fois du nombre de salariés actifs et du niveau des salaires. Ainsi, si 22 % de la masse salariale nette est versée par la *finance* qui n'occupe que 13 % des salariés du secteur privé, c'est en raison du niveau des salaires pratiqué par cette branche, nettement le plus élevé d'entre toutes. La branche couvrant le *commerce de gros et les intermédiaires du commerce* est dans une situation similaire, c'est-à-dire que la part de la masse salariale dépasse nettement celle du nombre de salariés en raison du niveau élevé du salaire médian. En classant les branches selon leur contribution à la masse salariale nette totale, on trouve, logiquement, aux trois premières places, les branches dont la part à la valeur ajoutée dans le produit intérieur brut du canton de Genève est la plus élevée (hors secteur public)<sup>3</sup>.

La branche du *commerce de détail et de la réparation d'articles domestiques* ainsi que celle de *l'hôtellerie et de la restauration* sont deux exemples inverses : la part de la masse salariale y est inférieure à celle du nombre de salariés en raison d'un bas niveau de salaires.

### Répartition de la masse salariale nette et du nombre salariés, selon la branche économique, en 2008



Source : Office fédéral de la statistique - Enquête suisse sur la structure des salaires

<sup>3</sup> Voir sur le site Internet de l'OCSTAT, le domaine 4 *Economie nationale et conjoncture* : [http://www.ge.ch/statistique/statistiques/domaines/04/04\\_02/aperçu.asp](http://www.ge.ch/statistique/statistiques/domaines/04/04_02/aperçu.asp)

**Salaire mensuel médian selon le sexe et la branche économique, en 2008 (1)**

Salaire pour le secteur privé, en franc

Canton de Genève

Branche économique	Salaire mensuel net médian			Salaire mensuel brut médian standardisé (2)		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
<b>Total</b>	<b>6 278</b>	<b>5 174</b>	<b>5 791</b>	<b>7 115</b>	<b>6 429</b>	<b>6 801</b>
Industrie chimique	7 529	6 473	7 100	8 601	7 705	8 167
Fabrication d'instruments de précision; horlogerie	6 882	5 490	6 285	7 663	6 242	7 067
Construction	5 290	4 967	5 282	6 056	6 062	6 056
Commerce de gros, intermédiaires du commerce	9 352	7 111	8 037	10 400	8 168	9 084
Commerce de détail, réparation d'articles domestiques	4 438	3 693	4 017	5 071	4 496	4 750
Hôtellerie et restauration	4 048	3 474	3 796	4 412	3 951	4 198
Transports et communications	5 087	4 540	4 862	5 446	5 285	5 391
Finance	11 094	7 802	9 541	12 569	9 092	10 941
Activités immobilières; location de machines et équipement	6 384	5 314	5 797	7 292	6 500	6 787
Services informatiques; services fournis aux entreprises	7 405	5 682	6 540	8 433	6 892	7 583
Enseignement	6 500	4 822	5 292	8 320	6 794	7 272
Santé et activités sociales	6 732	4 906	5 290	8 111	6 708	6 981
Activités associatives	7 480	6 164	6 604	8 551	7 520	8 004
Autres branches	5 354	4 157	5 009	6 106	5 119	5 809

(1) La médiane correspond à la valeur pour laquelle la moitié des observations lui sont inférieures ou égales, l'autre moitié supérieures ou égales.

(2) Salaire standardisé à 40 heures de travail par semaine.

**Source** : Office fédéral de la statistique - Enquête sur la structure des salaires**L'enquête sur la structure des salaires 2008**

Les données proviennent de l'enquête suisse sur la structure des salaires (LSE), effectuée tous les deux ans par l'Office fédéral de la statistique (OFS). Depuis 2000, grâce à l'élargissement de l'échantillon pour le canton de Genève, des résultats détaillés sont disponibles, mais uniquement pour le secteur privé.

**Pour en savoir plus**

Les informations sur les salaires constituent un sous-domaine du *domaine 3 Vie active, emploi et rémunération du travail*. Les tableaux, cartes, graphiques ainsi que la méthodologie sont accessibles à l'adresse Internet : [http://www.ge.ch/statistique/statistiques/domaines/03/03\\_04/aperçu.asp](http://www.ge.ch/statistique/statistiques/domaines/03/03_04/aperçu.asp)

Contact : Didier Benetti (tél. : + 41 22 388 75 46)

Résultats statistiques n° 5, mars 2010